



Repartions des charges d ascenseur

Par **Micbil**, le **22/10/2020** à **19:47**

Installation d un ascenseur dans un immeuble avec garage au sous-sol, un rez de chaussée et ensuite 3 étages .Pouvez vous me donner la répartition par rapport au prix de l installation de cet ascenseur.

Cordialement

Michel

Par **youris**, le **22/10/2020** à **20:28**

bonjour quand même,

êtes-vous en copropriété ou en immeuble locatif ?

en copropriété, cela est mentionné dans l'état descriptif de division du RC qui est souvent établi par un notaire et un expert-géomètre.

salutations

Par **Visiteur**, le **22/10/2020** à **20:30**

Bonjour

Normalement, la répartition se fait selon les tantièmes, mais les résidents qui n'ont aucune utilité de l'ascenseur sont en général non concernés par les charges afférentes.

Concernant l'installation, c'est le critère d'utilité qui intervient. Le calcul varie fortement entre le propriétaire du RDC du second, etc...

<https://www.baticopro.com/guides/repartition-des-charges-d-ascenseurs.html>